

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-365 DU 31 JUILLET 2007

Chargeant Monsieur **Issa Démonlé MOKO**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du mercredi 18 au samedi 21 juillet 2007**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les Décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-02 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié
- VU le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007, portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2007-337 du 18 juillet 2007, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOULO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, assurant l'intérim du Chef de l'Etat ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 18 juillet 2007, Monsieur **Issa Démonlé MOKO**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **31 juillet 2007**

Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Ministre d'Etat chargé de la Défense
Nationale,
Par intérim

Issifou KOGUI N'DOULO

**Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CENA 2-
MAEIAFBE 4– SGG 4 – Autres Ministères 25 – Départements 6 – JORB 1.**